



Vice caché bateau

Par Damlulu

Bonjour

Nous avons acheté un bateau le 16/03/24, hors de l'eau car il était chez le garagiste du vendeur pour remettre en route le moteur.

Nous l'avons récupéré début avril.

Hors celui-ci ne fonctionne pas. Il a des soucis au démarrage à chaud et il cale. Nous nous en sommes donc jamais servi il est donc à quai depuis. Nous avons donc commencé à changer des pièces nous même pensant que le problème était lié à ça. Nous avons également appelé le vendeur pour lui demander si il pouvait voir avec son mécano pourquoi le bateau ne fonctionne pas malgré l'entretien de remise en route qu'il a eu? Pas de nouvelle depuis maintenant plus d'une semaine.

Le vendeur autan sur son annonce comme par téléphone ou écris nous a indiqué que le moteur avait été refait et est nickel.

Pouvons lui envoyer un courrier recommandé vice caché ? Malgré que nous ayons nous même changer des pièces?

Merci par avance

Cordialement

Lucie

Par chaber

bonjour

S'il s'agit d'un vendeur particulier il vous faudra aller en justice pour demander une expertise contradictoire.

Elle sera certainement rejetée à cause de votre intervention

(Malgré que nous ayons nous même changer des pièces?) mais vous aurez payé l'expert